EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-SATUR

Délibération n°2023.007

L'an deux mil vingt trois, le douze janvier à 18 heures 30
le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SATUR (Cher)
dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au Centre Socio-culturel, Salle de réunion, sous la présidence de M. Christian DELESGUES, Maire.

Nombre de Conseillers

En exercice : 14
Présents : 11
Procurations : 3
Votants : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 janvier 2023

Étaient présents : CARRÉ Christian, CHAPUIS Philippe, COQUERY Liliane, DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, GANA Dominique, JALBY Jean-Paul, NOËL Patrick, PLISSON Alain, PRON Bénédicte, THOMAS Corinne.

Absents avec procuration :
Mme Aline MAITREPIERRE a donné procuration à Mme Bénédicte PRON ;
Mme SENOTIER Sandrine a donné procuration à Mme Liliane COQUERY ;
M. Jean-Pierre TOUZERY a donné procuration à Mme Ophélie FOURNIER.

Absent excusé : /

Absent non excusé : /

Secrétaire : M. CARRÉ Christian

Objet :
SDE 18 approbation du plan de financement de restitution de l'éclairage public Rue Amagat

Vu :
- l'arrêté préfectoral du 26 juin 2009 relatif aux statuts du Syndicat Départemental d'Energie du Cher ;
- la délibération de la commune transférant au SDE 18 la compétence éclairage public.

Dans le cadre de la réfection de la rue Amagat, il est proposé de procéder à l'enfouissement des réseaux électriques de la rue Amagat.

Le plan de financement est le suivant concernant la restitution de l'éclairage public :

Lieu	Montant travaux HT	Part commune	Taux part commune
Restitution de l'éclairage public rue Amagat	25 422,20 €	12 711,10 €	50%

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Le Conseil Municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le plan de financement présenté ci-dessus de restitution de l'éclairage public rue Amagat.

Et ont signé les Membres Présents
Pour extrait conforme,
à Saint-Satur, le 13 janvier 2023

le Maire, Christian DELESGUES le Secrétaire, Christian CARRÉ

MAIRIE de SAINT-SATUR
18 (Cher)

Certifié exécutoire
Compte tenu de la
Transmission en Préfecture
et de la publication en ligne
le 13 janvier 2023